

Revision de la structure de la Défense canadienne

par C. J. Marshall

Dans sa déclaration du 27 novembre dernier à la Chambre des communes, le ministre de la Défense, M. James Richardson, annonçait une série de décisions gouvernementales qui viennent couronner une année d'étude de la politique canadienne en matière de défense. Si elles ne modifient ni la forme ni le fond de la politique actuelle, par contre ces mesures infléchiront sans doute largement l'approche du Canada face aux problèmes de sécurité internationale et de politique étrangère connexes.

Le cheminement qui conduit à la déclaration de M. Richardson remonte à l'automne 1974. On décide alors de faire le point et d'évaluer la situation en profondeur: en effet, les Forces armées canadiennes ne seraient bientôt plus en mesure d'accomplir convenablement les tâches qui leur sont confiées, tant au pays qu'à l'étranger, étant donné qu'il n'y avait pas eu de renouvellement majeur du matériel depuis presque 10 ans et que les ressources ne suffisaient même plus aux besoins opérationnels quotidiens.

Financement par programme

Pour situer l'origine du problème actuel, il nous faut retourner 18 mois en arrière. Dé-

M. Marshall est directeur des relations de défense au ministère des Affaires extérieures. Il est entré au Ministère en 1957 après avoir travaillé pendant six ans au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Avant d'occuper son poste actuel, il a exercé diverses fonctions au service du Ministère, notamment celles de ministre-conseiller et de représentant permanent suppléant auprès du Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles. M. Marshall est l'auteur d'un article paru dans le numéro de septembre-octobre 1974 de Perspectives internationales qui portait sur la Déclaration d'Ottawa adoptée par l'OTAN.

sireux de stabiliser notre programme de défense, le Gouvernement approuve, à l'été 1973, un mécanisme de financement par programme pour le budget du ministère de la Défense nationale. La formule prévoit une augmentation annuelle du budget à un taux prédéterminé pour une période de cinq ans, ceci dans le but de favoriser une saine administration, la planification des effectifs et l'acquisition d'équipement. Malheureusement, le taux d'augmentation annuel est établi à 7 pour cent au milieu de 1973, avant que ne commence la forte poussée inflationniste. Cela semble difficile à croire aujourd'hui, mais à ce moment-là, on s'attendait que cette augmentation annuelle de 7 pour cent couvre non seulement la hausse inflationniste des coûts des opérations quotidiennes des Forces armées, mais permette également un accroissement indispensable des ressources disponibles pour les biens d'équipement.

La spirale inflationniste a toutefois déjà pris de l'ampleur lorsque la nouvelle formule de financement est rendue publique, à l'automne 1973. Les coûts augmentent à un taux annuel de 12 à 15 pour cent et le ministère de la Défense s'avère impuissant à joindre les deux bouts. A court terme, il ne reste plus qu'à adopter un programme de restrictions sévères. L'effectif des Forces armées est réduit de 83,000 à 78,000 hommes, on diminue les activités opérationnelles et l'entraînement et on coupe les dépenses d'équipement et de construction.

La solution adoptée ne pouvait toutefois durer qu'un temps: en effet, plusieurs années d'austérité budgétaire avaient empêché la Défense de se constituer des réserves qui lui auraient permis d'attendre des jours meilleurs. Par ailleurs, pour accroître sensiblement le budget de la Défense, il aurait fallu restreindre d'autres programmes prioritaires du Gouvernement, mesures que le public aurait probablement